



**Partenariat entre le GAEC du Pis Vert
et
Amap' en BIOce
pour l'année 2021**

Nom du producteur :

Nom du producteur : GAEC du Pis vert (Jérémy OUY et Josué Diesny)

Adresse du producteur : La Chevrolière, 61340 NOCE

Référente de l'Amap'en BIOce : Isabelle Lequeutre

Livraison : Le HANGAR rue de la Tuilerie SERESVILLE 28300 Mainvilliers

le jeudi de 16h00 à 17h00.

Les produits

Produits laitiers de vache : Lait cru, crème crue, fromages, fromage blanc, yaourts au lait entier, jus de pommes.

PRODUITS ET TARIFS 2021

<u>Produits</u>	<u>Tarifs 2021 :</u>
Lait cru (1 litre)	1.40 €
Grand OUY (environ 400g)	8.80 €
Râpé de grand OUY (250g)	5.75 €
¼ Tomme fraîche	6.80 €
¼ Tomme affinée (2mois)	6.40 €
Fromage frais	2.40 €
Fromage affiné (2 semaines)	2.40 €
Yaourt nature 12 cl	0.60 €
Yaourt nature 72cl	3.20 €
Yaourt Citron 12 cl	0.70 €
Yaourt Citron 72cl	3.80 €
Yaourt Vanille 12 cl	0.70 €
Yaourt Vanille 72cl	3.80 €
Fromage blanc	2.40 €
Séré 30cl	3.30 €
Crème fraîche (cru) 20cl	2.40 €
Crème fraîche (cru) 40cl	4.80 €
Jus de pommes (1 litre)	2.80 €

Fréquence des livraisons :

Toutes les semaines paires en fonction d'un calendrier établi entre les producteurs et le référent. Une interruption des livraisons est prévue l'été et en fin d'année.

Engagement du producteur :

Les représentants du GAEC du Pis Vert, producteur certifié AB, s'engage à livrer les produits qui lui seront commandés aux dates et heures fixées par l'association, à assurer une présence régulière aux livraisons afin de répondre aux différentes questions des amapiens et de construire une relation de confiance durable et à transmettre son certificat de conformité bio établi par l'organisme de contrôle à l'association à chaque renouvellement.

Engagement de l'Amap'en BIOce :

L'Amap'en BIOce veille au respect par les adhérents de leur engagement de soutien annuel des producteurs, exprimé collectivement et solidairement par le maintien d'un volume de commandes compatible avec l'engagement du producteur à livrer à l'Amap'en BIOce.

L'Amap en BIOce organise la commande des produits par le site AMAP J au plus tard 15 jours avant la 1^{ère} livraison de la période de commande, et organise les la distribution des produits.

L'Amap en BIOce organise la collecte du paiement des produits que les adhérents font par chèque à l'ordre de « GAEC du Pis Vert ».

L'Amap en BIOce tient le certificat bio disponible pour le produire à la demande des adhérents.

Signature du producteur :

Pour l'Amap en BIOce, signature de la référente :

Exemplaire signé des 2 parties, disponible auprès de la référente